

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Travaux de maintenance dans les collèges publics : cinquième liste d'opérations relative à la première phase de sécurisation de onze collèges

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver :

- la cinquième liste prévisionnelle des opérations programmées de maintenance dans les collèges publics du Département, relative à la première phase de sécurisation de onze collèges,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ces travaux, évaluée à 3 810 000,00 € T.T.C., répartie entre les collèges appartenant au Conseil départemental et les collèges mis à disposition du Conseil départemental,
- le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle des prestations intellectuelles évaluée à 100 000,00 € T.T.C.

Les dépenses relatives à ces opérations seront prélevées dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante N° AP 2004-14032 A « maintenance et rénovation dans les collèges », au chapitre 20 pour les prestations intellectuelles et au chapitre 23 pour les travaux.

Les prestations intellectuelles et les travaux seront lancés selon des procédures de marchés, conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée